

Département
 de la Drôme
 Arrondissement
 de Valence
 Commune
 de La Roche de Glun

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU
 CONSEIL MUNICIPAL
 N°09/2023

Nombre de membres présents en exercices :23
 Nombres de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 22
 Date de la convocation : 6 avril 2023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqués, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire en exercice.

Etaient présents : M. GOUNON Michel, M. STRANGOLINO Patrick, M^{me} FAURE Muriel, M. GIRANTHON Frédéric, M. VALETTE Olivier, M. Serge ZUCHELLO, M^{me} BONHOMME Stéphanie, M. GRANGER Patrick, M. DELHAUME Patrick, M. POUYET Jean-Marc, Monsieur BETTON Richard, M. RIMBERT Charles-Henri, M^{me} GUIBERT Frédérique, M^{me} PROVO Christiane, M. GOURDOL Bruno, M. David MARGIRIER, M^{me} Valérie FAURE.

Absents représentés : M^{me} PLANET Joëlle (pouvoir donné à M. Serge ZUCHELLO), Madame Alexandra BAUSSERON (pouvoir donné à M^{me} Stéphane BONHOMME), Madame Yolande HUSSON (pouvoir donné à M. Olivier VALETTE), Madame Sandra JULLIEN (pouvoir donné à Monsieur Michel GOUNON), Monsieur Christophe ROMEGOUX (pouvoir donné à M. Frédéric GIRANTHON).

Absent excusé : Madame DUCLAUD Nathalie.

M^{me} BONHOMME Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 23.

OBJET : VOTE SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT 2022

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de débattre sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice.

† Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		976 086,52		83 615,73		1 059 702,25
Opérations de l'exercice	1 919 348,21	2 347 016,17	492 309,72	2 416 539,28	2 411 657,93	4 763 555,45
Totaux	1 919 348,21	3 323 102,69	492 309,72	2 500 155,01	2 411 657,93	5 823 257,70
Résultat de clôture		1 403 754,48		2 007 845,29		3 411 599,77
	Besoin de financement					
	Excédent de financement			2 007 845,29 Euros		
	Restes à réaliser			132 909,33		
	Besoin de financement des restes à réaliser			132 909,33 Euros		
	Excédent de financement des restes à réaliser					
	Besoin total de financement					
	Excédent Total de financement			1 874 935,96 Euros		
2	Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			1 287 754,48 Euros au compte 1068 investissement		
				116 000,00 Euros au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté		

3/ Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Certifié exécutoire par Le Maire compte tenu
 De sa Transmission en préfecture le
 Et de sa publication le

